



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2023-11011

PUBLIÉ LE 6 NOVEMBRE 2023

# Sommaire

## **Préfecture d'Indre et Loire /**

37-2023-11-06-00004 - Arrêté portant renouvellement de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur (2 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2023-11-06-00004

Arrêté portant renouvellement de la  
commission départementale chargée d'établir la  
liste d'aptitude aux fonctions de commissaire  
enquêteur

## ARRÊTÉ n° SAIPP/BE/23-24

**modifiant l'arrêté SAIPP/BE n° 22-34 du 27 octobre 2022 portant renouvellement de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur**

Le préfet d'Indre-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-4 et R. 123-34 et suivants ;

**Vu** le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-3 et suivants ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 22-34 du 27 octobre 2022 portant renouvellement de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur;

**Vu** le courrier électronique de la Société d'étude, de protection et d'aménagement de la nature en Touraine (SEPANT) du 24 octobre 2023 désignant M. Alain BLANCHET en tant que personne qualifiée en matière de protection de l'environnement en remplacement de M. Pierre RICHARD ;

**Vu** l'avis du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du 3 novembre 2023 ;

**Sur proposition** de Madame la secrétaire générale de la préfecture :

## ARRÊTE

### Article 1er :

Le III de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° 22-34 du 27 octobre 2022 portant renouvellement de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur est modifié ainsi qu'il suit :

#### « III – Personnes qualifiées en matière de protection de l'environnement

- M. Alain BLANCHET, vice-président de la Société d'étude, de protection et d'aménagement de la nature en Touraine (SEPANT) en charge du volet Défense de l'Environnement,
- M. Michel MATTEI, chef du service urbanisme – Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine. »

Le reste sans changement.

**Article 2 :**

La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission, et qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Fait à Tours, le 6 novembre 2023**

Pour le préfet et par délégation,

a secrétaire générale

**signé**

**Nadia SEGHIER**